****

**SNUipp/FSU** *Orléans le 8 février 2018*

**10 rue Molière**

**45 000 Orléans**

**02 38 78 00 63**

**02 38 78 00 61 (fax)**

snu45@snuipp.fr

**www.snuipp45.fr**

**Objet : Notification de l'intention de déposer un préavis de grève**

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

En référence au décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à envisager le dépôt d'un préavis de grève pour la période du 19 au 23 février.

En effet, la création de 30 postes dans le département malgré une baisse prévue de 482 élèves ne permettra pas d'effectuer la rentrée 2018 dans de bonnes conditions pour tous. Avec les 24 postes envisagés au CTA pour « cibler » les priorités ministérielles (à savoir les CP en REP et les CE1 en REP+ à dédoubler selon les possibilités), il ne restera que 6 postes pour le reste des classes en Education Prioritaire et les autres écoles. Ces mesures ne correspondent pas aux réels besoins des écoles puisque des classes (hors Education prioritaire) risquent encore de se retrouver à près de 30, voire davantage, en maternelle (plus de 25 en EP !!) et près de 27 voire plus en élémentaire (hors EP) et plus de 23 en EP selon vos « repères ». Cette situation devient insupportable pour nos collègues qui, de plus, ont presque chacun dans leur classe des élèves de plus en plus difficiles à gérer sans moyens supplémentaires.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 45 vous fait part des motifs qui peut le conduire à déposer un préavis de grève pour les enseignants des écoles :

* Pour une baisse significative des effectifs par classe : pas plus de 20 par classe en Education Prioritaire et pas plus de 25 hors EP ;
* Pour le maintien et la généralisation du dispositif « plus de maîtres » dans chaque école;

• Pour une dotation spécifique pour le dédoublement des CP en REP et CE1 en REP+ ;

• Pour ouvrir les classes et les postes particuliers (remplaçants, Rased, scolarisation des moins de 3 ans …) nécessaires au bon fonctionnement du service public d’éducation pour la rentrée 2018 ;

• Pour le retour d’une formation continue pour tous les enseignants ;

• Pour un accompagnement des élèves en situation de handicap par des personnels formés et qualifiés ;

• Pour le maintien et la pérennité des personnels sur les missions d’aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école et des garanties de réemploi pour les contractuels en contrat aidé ;

* pour le droit au temps partiel pour tous et pour la transparence des critères en ce qui concerne la « sélection » des temps partiels sur autorisation…

Le SNUipp-FSU demande donc des créations d'emplois et un autre budget pour l'école publique.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur Académique, à notre attachement au service public de l'Education.

Les co-secrétaires départementaux du SNUIPP FSU 45

Laurianne Delaporte, Bruno Chirouse, François Maulard